



DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS PARCOURSUP 2026

Promotion 2026-2027

Date limite de dépôt du dossier, le 10 juillet 2026

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE/MARITAL :

Prénom(s) :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Nationalité : N° de Sécurité sociale :

Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

Code postal : Ville :

N° téléphone fixe : N° téléphone portable :

Adresse mail :@.....

N° INE :

Personnes à prévenir en cas d'urgence (à remplir obligatoirement) :

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

.....

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Autres informations :

Titulaire du baccalauréat : oui non

Si oui lequel :

Diplôme de l'enseignement supérieur : oui non

Si oui lequel :

Autres diplômes : oui non

Si oui lequel/lesquels :

Titulaire de Permis B : oui non

Véhicule à disposition : oui non

Situation de handicap : oui non

Si « oui » fournir le justificatif MDPH

STATUT AVANT D'ENTRER EN IFSI

Etudiant : oui non

Si « oui » fournir la copie de votre dernier diplôme obtenu et votre dernier certificat de scolarité

Demandeur d'emploi : oui non

Si « oui » fournir photocopie de l'ouverture de droit et de notification France Travail

Salarié : oui non

Nom et adresse de l'employeur : CDD CDI

.....
.....
.....

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document,

A Le

SIGNATURE du CANDIDAT :

Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier avant le 10/07/25

- La fiche d'inscription remplie et signée
- Une photo d'identité récente, en couleur, format 4,5 X 3,5, collée à l'emplacement réservé
- Une copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité
(*Uniquement* Carte Nationale d'Identité ou Passeport)
- La photocopie du/des diplôme(s), certificat etc...)
- Photocopie de votre inscription à France Travail pour les demandeurs d'emploi uniquement
- Un justificatif de prise en charge financière, s'il y a lieu, par : Etablissement, TRANSITION PRO, ANFH, FRANCE TRAVAIL ...
- Le cas échéant, justificatif de reconnaissance de handicap par la MDPH

SI ENVOI PAR MAIL :

Les documents doivent être scannés individuellement, en format PDF.

Ne pas les envoyer en format photo

SI ENVOI PAR VOIE POSTALE :

IFSI CCM – 1 rue du Capitaine Priet – CS 97003 – 71300 MONTCEAU-LES-MINES

INFORMATIONS IMPORTANTES

*** Les droits d'inscription**

L'inscription définitive est soumise au règlement des frais d'inscription, ils sont valables pour une année scolaire et sont redevables chaque année.

A compter de cette année scolaire (2026-2027), l'intégralité des droits d'inscriptions seront redevables à l'université. Ils seront à régler lors de votre inscription à l'Université de Bourgogne Europe.

Ils sont identiques à ceux de l'enseignement supérieur et sont exigibles à chaque nouvelle inscription. Pour l'année 2026/2027 : **178 €**

*** Demande de Bourses**

Les demandes de bourses sont à faire sur le site du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté : www.bourgognefranche-comte.fr à partir du 20 avril 2026.

Le dossier est à transmettre directement, par l'étudiant, à la Région par voie postale.

*** La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

Vous devez **obligatoirement** vous acquitter de la CVEC (105 €uros) afin de nous fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC au premier jour de la rentrée au plus tard.

Il s'agit d'un préalable à l'inscription et l'attestation n'est valable que pour une année universitaire.

Vous devez vous connecter sur le site de la CVEC pour plus d'informations et pour faire la démarche : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Attention : Les demandeurs d'emplois inscrits à France Travail et les étudiants en promotion professionnelle (financement employeur) ne sont pas concernés par la CVEC : **aucune démarche à faire.**

*** Les étudiants boursiers**

Les étudiants boursiers pourront demander le remboursement de la CVEC, auprès du CROUS, avec un justificatif.

Les droits d'inscription, de 178 € seront remboursés aux étudiants boursiers après avis de la commission des bourses.

*** Les terrains de stage s'étendent dans un rayon de 50 kms autour de Montceau-les-Mines. Un moyen de transport est donc indispensable.**

*** Un ordinateur personnel et une connexion à distance sont également indispensables. L'IFSI peut vous prêter un ordinateur sur demande durant toute votre formation, moyennant une caution.**

*** Modalités d'octroi de dispenses d'unités d'enseignement (en cours de modification réglementaire)**

Texte de loi actuel, avec possibilité d'évolutions à l'issue de l'arrêté du 20 juin 2026 qui stipule la création d'une commission d'admission qui devra décider des dispenses :

Articles 7 et 8 de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018

**Si vous souhaitez faire une demande de dispenses d'unités d'enseignement ou de semestre :
Merci de nous retourner le formulaire FOR-429 (ci-joint) accompagné des pièces afférentes**

Ces demandes seront étudiées lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à l'aide de critères élaborés par l'équipe pédagogique de l'IFSI CCM (FOR-425).

Références :
Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 :
« **Article 7** - Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur de l'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »
« **Article 8** - Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s) ;
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers ;

NOM de naissance :

NOM marital :

Prénom :

Titulaire du/des diplômes suivants :
-
-

Demande la dispense des unités d'enseignement (n° + intitulé) :
-
-
-
-

- Pièces à joindre à la demande (selon la situation) :**
- Ce formulaire de dispense complété et signé
 - La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
 - La photocopie du/des diplôme(s) *(en cas d'accord l'original sera à présenter)*
 - Un curriculum vitae
 - Une lettre de motivation
 - Une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
 - Le/les certificat(s) du/des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7
 - Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

Dossier complet à rendre impérativement avant le 19/08/2026

Fait à : Le :

Signature :

A prévoir pour la journée de pré-rentrée – Le Mercredi 26 août 2026

- Votre dossier médical **COMPLET** (certificat médical d'aptitude du médecin agréé, compte-rendu de radio pulmonaire, passeport santé* renseigné et signé par votre médecin traitant)



La couverture vaccinale prévoit deux injections de vaccin ENGERIX B 20 microgrammes/1ml à un mois d'intervalle, la deuxième au plus tard fin septembre.

- 2 photos d'identité récentes
- Une photocopie de votre carte vitale
- 2 RIB à votre nom
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Attestation d'acquittement de la CVEC (sauf pour les demandeurs d'emplois inscrits à France Travail et les étudiants en promotion professionnelle)
- Pièces complémentaires à fournir obligatoirement par les candidats étrangers :
 - Attestation DELF B2 ou DALF B2 www.france-education-international.fr
 - Carte de séjour en cours de validité
 - Coursus des études suivies
 - Traduction assermentée des diplômes obtenus
 - Document ENIC-NARIC www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes

Frais liés directement à la scolarité

- Chèque : 20 € (Participation à la formation GSU)
- Chèque de caution : 50 € (Badge d'entrée)
- Chèque de caution : 100 € (Prêt des tenues professionnelles)

Pour information : Vous recevrez un courrier de pré-rentrée à partir du 14 août 2026, vous informant des modalités de cette journée, ainsi que le listing des documents à nous apporter.

* N.B : Le passeport santé est à télécharger sur notre site internet.